

Gomme Benjoin Siam n°5 Laos

Styrax tonkinensis (Pierre) W. G. Craib ex Hartwich



Balsamique
Vanillée



Famille botanique : Styracaceae
Mode de culture : Conventionnel
Partie récoltée : Gomme

CAS TSCA : 9000-72-0
INCI : Styrax benzoin gum

Caractéristiques techniques

Procédé d'obtention : Gomme obtenue sous forme de larmes par incision du tronc de l'aliboufier à Benjoin Siam

Apparence : Poudre (grains fins) ambré à brun orangé

Constituants : Acide benzoïque, vanilline

Période de récolte

J F M A M J J A S O N D



Le Benjoin du Laos est la résine balsamique provenant de l'arbre *Styrax tonkinensis* perché sur les plateaux du haut Laos. Telles des bonbons cristallisés aux nuances caramélisées, les « larmes » de Benjoin se déversent le long du tronc du *Styrax Tonkinensis* après incision. L'aliboufier à benjoin est un arbre à croissance rapide qui atteint sa maturité dans sa dixième année. Symbole de la prospérité et de la purification, la résine très dure se fond dans les compositions parfumées gourmandes libérant une fragrance balsamique aux accents vanillés rappelant les gousses de vanille.

Le Benjoin du Laos, aussi appelé Benjoin de Siam car la gomme transitait par le port de Bangkok, est obtenu chaque année en saison chaude et par gemmage manuel multiple. A l'aide d'un coupe-coupe, le gemmeur entaille l'arbre de haut en bas, en soulevant une languette d'écorce où s'accumule la résine. Après quelques mois d'attente, une récolte unique est pratiquée en début d'année. L'écorce est alors détachée d'un coup de coupe-coupe au bas de la languette pour recueillir la résine blanche. Les larmes de Benjoin sont classées selon leurs tailles, couleurs et consistances. Ainsi, au grade n°1 correspondent les larmes les plus grosses et les plus claires, de qualité supérieure. Plusieurs grades sont attribués au benjoin dont les gommes n°2, gommes n°3 et gommes n°5, ayant toutes une caractéristique olfactive bien définie.

Utilisations conseillées : Aromathérapie, Parfumerie, Cosmétique, Alimentaire



ALBERT VIEILLE

Ed. 14.12.2018